

Classique internationale de canots de la Mauricie

Règlement de compétition

Catégorie R9 (Rabaska) — Règlement spécifique (Annexe B)

Saison 2026

Table des matières

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU RABASKA (R9)	3
DIMENSIONS ET SPÉCIFICATIONS D'UNE EMBARCATION R9	3
RESPONSABILITÉ	3
ABANDON	3
RAVITAILLEMENTS ET SUBSTITUTIONS DE MEMBRES	3
VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)	4
PORTAGES (RABASKA)	4
RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX R9	6
PARCOURS, VIRAGES ET CONTOURNEMENT DES BOUÉES	6
PORTAGES	6
AIDE AUX COMPÉTITEURS	6
PROCÉDURE DE DÉPART	6
LIGNE D'ARRIVÉE	7
MAUVAISE MÉTÉO — CLAUSE « CHARETTE »	8
INTEMPÉRIES ET ORAGES — SÉCURITÉ ET CONSIGNES	8

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AU RABASKA (R9)

DIMENSIONS ET SPÉCIFICATIONS D'UNE EMBARCATION R9

Spécifications techniques — Rabaska

Les mesures sont prises à l'extérieur de la coque. Les plats-bords ne sont pas considérés dans la mesure. L'unité de mesure est le pouce (po).

- Longueur maximale : 302 po.
- Longueur minimale : 298 po.
- Largeur minimale au centre, en haut (aux plats-bords) : 48 po.
- Largeur minimale au centre, à 6 po du fond : 38 po.
- Hauteur minimale : à l'avant 24 po, au centre 18 po, à l'arrière 22 po.

RESPONSABILITÉ

L'équipe de la Classique internationale de canots de la Mauricie ne peut être tenue responsable des dommages matériels pouvant survenir, durant une course ou une compétition, à un bien appartenant à un compétiteur ou à une équipe.

Toute équipe est responsable du transpondeur GPS qui lui est confié afin d'assurer son suivi sur une carte interactive. En cas de perte, de bris ou de vol, l'équipe se verra facturer les frais de remplacement (200 \$).

ABANDON

Une équipe ou un compétiteur qui abandonne le parcours avant la fin de celui-ci sera disqualifié et devra aviser l'équipe de la Classique internationale de canots de la Mauricie dans les meilleurs délais.

En cas de bris d'une embarcation, les équipes seront autorisées à repartir avec une nouvelle embarcation, à condition que celle-ci respecte les normes et ait été préalablement mesurée et approuvée par les officiels.

RAVITAILLEMENTS ET SUBSTITUTIONS DE MEMBRES

*** Le passage aux zones de ravitaillement est obligatoire.*

- Les équipes de rabaska sont autorisées à faire des ravitaillements et des substitutions de membres.
- Aucun ravitaillement ni aucune substitution de membre ne peut être effectué à l'extérieur des zones prévues par l'organisation.
- Il est permis de faire des ravitaillements pendant les portages.
- Une équipe de rabaska peut compter un maximum de 5 ravitailleurs différents pour une même étape.
- Il est interdit de faire des ravitaillements sur l'eau à partir d'une autre embarcation.
- Seuls les membres de l'équipe et les ravitailleurs sont autorisés à toucher le rabaska lors des ravitaillements.
- Les ravitailleurs ne peuvent en aucun moment aider l'équipe à transporter ou à faire avancer le rabaska lors des portages, des mises à l'eau ou des sorties de l'eau. Il leur est cependant permis de toucher ou de pousser le rabaska lors des ravitaillements qui se déroulent dans l'eau. En aucun

temps, lors d'un ravitaillement, les membres ou les ravitailleurs d'une équipe ne doivent nuire à une autre équipe.

VESTE DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE (VFI)

Obligation

- Les vestes de flottaison individuelles utilisées par les compétiteurs doivent être accessibles en tout temps et en bon état. Elles doivent être portées et attachées correctement lorsque requis.
- Les VFI gonflables, auto-gonflables ou portées à la ceinture ne sont pas homologuées par Transports Canada pour l'eau vive. Elles ne peuvent donc pas être portées lorsque cela est requis dans les rapides. Vous devez porter des VFI homologuées pour l'eau vive, fabriquées d'un matériau insubmersible.

Le port des VFI homologuées pour l'eau vive est obligatoire aux deux (2) endroits suivants :

- 2e étape : avant les pylônes électriques situés en amont du rapide des Hêtres et jusqu'en aval de ce rapide.
- 3e étape : avant le pont de fer situé avant le barrage la Gabelle et jusqu'à la fin du rapide des Forges. Les canotiers qui embarquent à partir du barrage La Gabelle doivent porter leur VFI avant d'embarquer.

PORTAGES (RABASKA)

Après un portage, chaque équipe est responsable de gérer son chariot de transport (« buggy »).

Portage de Grand-Mère (2e étape)

- Seul un (1) membre de l'équipe est autorisé à descendre au site de débarquement avec le chariot de transport (« buggy »).
- Les autres membres de l'équipe doivent attendre en haut de la côte, de l'autre côté du garde-fou ou à tout autre point sur le trajet du portage.
- Pendant ce portage, les dépassements sont permis jusqu'au début de la dernière descente seulement.
- Si une équipe est suivie, elle doit obligatoirement se tasser d'un côté ou de l'autre de la voie afin de laisser l'autre équipe la dépasser.

Portage de la Belgo (Shawinigan, 3e étape)

- Si le quai en aval (à gauche, vers Trois-Rivières) est libre, toute équipe doit le prioriser afin de laisser la voie libre à un autre rabaska qui se trouverait derrière.
- Il est interdit pour une équipe d'en dépasser une autre à partir du chemin de fer (avant la descente), et ce, jusqu'après la clôture au bas de la côte.
- Soyez prudents : la descente est très abrupte et glissante.
- Une distance minimale d'un (1) rabaska doit être gardée entre votre rabaska et celui de l'équipe qui précède.

Portage de La Gabelle (Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 3e étape)

- Seul un (1) membre de l'équipe est autorisé à descendre au site de débarquement avec le chariot de transport (« buggy »).
- Les autres membres de l'équipe doivent attendre en haut de la côte, de l'autre côté de la clôture ou à tout autre point sur le trajet du portage.

- Dans la descente, les dépassements sont autorisés, mais doivent être faits de façon sécuritaire. L'équipe qui est devant en arrivant à la barrière qui précède le site de mise à l'eau aura priorité pour mettre à l'eau.
- Aucun dépassement n'est permis après cette barrière.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX R9

PARCOURS, VIRAGES ET CONTOURNEMENT DES BOUÉES

- Les équipes doivent respecter le parcours établi par les organisateurs de la compétition.
- Les équipes doivent parcourir toute la distance de la compétition à l'aide de leur équipement et ne peuvent quitter le cours d'eau, sauf aux sites désignés pour les portages.
- Lorsque le parcours comporte des bouées, les embarcations doivent contourner les bouées situées sur le parcours.
- Une équipe qui ne franchit pas une bouée au complet doit obligatoirement reculer et la contourner au complet.
- Une équipe qui ne contourne pas la bouée recevra une pénalité de cinq (5) minutes. L'équipe peut éviter cette pénalité en faisant demi-tour (ou en reculant) immédiatement pour contourner la bouée au complet.
- Toute équipe qui ne respecte pas le parcours (bouée ou trajet) sera reléguée au dernier rang de la compétition avec une pénalité de temps (minimum 10 minutes), ou pourra être disqualifiée s'il s'agit d'un manquement grave (au jugement des officiels ou du comité de sanction).
- La disqualification d'une équipe lui retire le droit de recevoir une bourse pour la course, et il n'y a aucun remboursement du coût d'inscription.

PORTAGES

- Les portages sont autorisés aux endroits identifiés par les organisateurs de la compétition.
- Tous les membres d'une équipe doivent effectuer le portage à pied, à partir de l'endroit où l'embarcation de leur équipe sort de l'eau.
- Aucune aide n'est permise.
- Toute équipe qui ne respecte pas cette disposition sera disqualifiée.

AIDE AUX COMPÉTITEURS

À tout moment

Si un compétiteur échappe une pagaie ou tout autre objet, toute personne peut le récupérer et le lui remettre immédiatement.

Sur l'eau

- Seuls les membres d'une équipe peuvent, par la force physique humaine, déplacer l'embarcation sur l'eau.
- Une équipe ne peut recevoir aucune aide, sauf en cas de chavirement ou de dessalage.
- En cas de chavirement, une équipe aidée par une autre embarcation doit reprendre le parcours à l'endroit où elle a chaviré.
- Toute équipe qui ne respecte pas cette disposition sera disqualifiée.

PROCÉDURE DE DÉPART

- Étapes 1 et 3 : toutes les équipes doivent être alignées sur le câble de départ. Le canotier arrière doit être en contact avec le câble en tout temps (le tenir avec la main).
- Étape 2 : la procédure de départ sera expliquée à la réunion d'avant-course.

- Un compétiteur qui tentera de tirer un avantage déloyal au départ sera pénalisé de deux (2) minutes. Après un premier avertissement, une deuxième offense entraîne la disqualification.
- Les officiels pourront interrompre la procédure de départ si l'alignement compromet un départ équitable pour tous. Toute équipe qui n'est pas sur la ligne de départ au coup d'envoi ne peut prendre part à l'étape et sera disqualifiée.

LIGNE D'ARRIVÉE

- Aucun objet ni obstacle ne peut être placé entre les deux (2) points physiques de la ligne d'arrivée.
- Une embarcation est considérée avoir franchi la ligne d'arrivée lorsque sa proue touche la ligne imaginaire reliant les deux (2) points physiques délimitant la ligne d'arrivée.

MAUVAISE MÉTÉO — CLAUSE « CHARETTE »

INTEMPÉRIES ET ORAGES — SÉCURITÉ ET CONSIGNES

Sécurité / consignes

Advenant des conditions météorologiques qui mettraient en danger la sécurité des athlètes, l'équipe de sécurité communiquera aux athlètes en course les consignes pour se mettre en lieu sûr le plus rapidement possible.

Temps intermédiaire / classement

Si l'activation de cette mesure de sécurité entraîne la fin de la course pour la journée, un classement sera établi en fonction des temps intermédiaires calculés pour chaque équipe lors de leur passage aux différents points de contrôle identifiés.

Points de contrôle — première étape

- Cowboy
- Rivière-aux-Rats
- Grande-Anse
- Mattawin

Points de contrôle — deuxième étape

- Quai fédéral Grande-Piles
- Portage Grand-Mère

Points de contrôle — troisième étape

- Espace Shawinigan (voie ferrée)
- Portage la Gabelle

Classement

Des chronomètres seront présents à chacun des points de contrôle pour enregistrer les temps des équipes. En cas d'arrêt de la course pour des raisons de sécurité, les temps intermédiaires enregistrés aux points de contrôle serviront à établir le classement final de l'étape. Pour qu'un point de contrôle soit considéré valide en vue d'établir un classement d'étape, un minimum de 12 équipes devront l'avoir franchi avant l'arrêt de la course. Si un point de contrôle a été franchi par moins de 12 équipes, le point de contrôle précédent servira de référence pour le classement de l'étape. Les équipes qui n'auraient pas été en mesure de franchir de façon sécuritaire un point de contrôle avant l'arrêt de la course se verront attribuer le même temps que la dernière équipe dont le temps a été enregistré.